

[Texte]

objectifs est de gérer les fonds d'assurance-dépôts. Je mets cela en doute. Je crois que c'est un but accessoire et que le but premier devrait être d'assurer un dépôt.

• 1215

Au point de vue des communications, j'ai fait une expérience. Je suis allé voir une compagnie de financement, j'ai téléphoné à une compagnie d'assurance et j'ai fait le tour des caissiers d'une banque. Aucun caissier de la banque n'a été capable de me dire comment j'étais assuré en tant que déposant. Je suis allé voir le directeur de la succursale. Sa réponse va vous faire frémir: Il y en a une partie—de 40,000\$ à 50,000\$—qui est assurée par le gouvernement; quant au reste, ne vous inquiétez pas, car la banque a une assurance. Je suis un petit épargnant et c'est la réponse que me donnent les spécialistes que je rencontre. Moi, petit épargnant, je n'ai pas de contact avec Ottawa.

J'ai trouvé que vous ne vous préoccupez aucunement de l'aspect communications dans votre document. Si le but premier est d'assurer la protection du consommateur, il faut d'abord que ce dernier le sache. Actuellement, le consommateur ne le sait pas, et votre document n'apporte rien de concret à ce sujet. C'est un document interne et administratif. La première recommandation, qui devrait être primaire et isolée, a été diluée avec une autre considération administrative. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre.

Mr. Wyman: Yes, I think I certainly appreciate your comments.

At the beginning of chapter 3, the primary objective of CDIC is described. It was taken directly out of the Minister of Finance's comments to the House when the bill was introduced and I also understand your concern with regard to our first recommendation and the reaction you have received talking to financial institutions and others. However, I would say it is not a question of the public being better informed necessarily, it is the public having a much better understanding. I think the public today is fundamentally much more sophisticated than the public was in 1967. I think they read the newspapers and they see financial institutions failing and I think it naturally causes a concern on the part of individuals.

Now, under public relations—maybe that is not where it should be—but we say "Accordingly, the Committee makes the following recommendations". Because you are absolutely right; there is a woeful lack of understanding and awareness of what CDIC is, what is insured and how it works. But we say:

1. CDIC, in conjunction with financial industry trade associations, should embark on a public education program to explain changes to CDIC arising from the implementation of the Committee's recommendations. A secondary role of this program would be to inform unsophisticated depositors in the use of and limitations of deposit insurance . . .

[Traduction]

objectives is to manage the deposit insurance funds. I would question that. I think that it is a secondary goal, and that the primary purpose should be to insure deposits.

In the matter of communication, I have done an experiment. I went to see a finance company, telephoned an insurance company and spoke to all the tellers in a bank. None of the bank tellers was able to tell me how I was insured as a depositor. I went to see the branch manager. His answer will make you shudder: part of it, \$40,000 to \$50,000, is insured by the government; do not worry about the rest because the bank has insurance. As a small depositor, that is the answer I get from the specialists I meet. As a small depositor, I have no contact with Ottawa.

I found that you did not concern yourself at all with the communication aspect in your document. If the primary purpose is to provide protection for the consumer, the consumer has to know about it in the first place. At the moment he does not know about it, and your document does not contribute anything concrete on the subject; it is an internal, administrative document. The first recommendation, which should be a primary one and all by itself, has been diluted with another administrative consideration. I do not know whether I have made myself clear.

M. Wyman: Oui, j'apprécie sûrement vos commentaires.

Le principal objectif de la SADC est décrit au début du chapitre 3. Il a été tiré directement des commentaires que le ministre des Finances a fait à la Chambre lors de l'introduction du projet de loi, et je comprends aussi vos préoccupations au sujet de notre première recommandation ainsi que votre réaction lorsque vous vous êtes entretenu avec des institutions financières et d'autres institutions. Toutefois, il ne s'agit pas de la question que le public soit nécessairement mieux renseigné, mais qu'il ait une meilleure compréhension des institutions financières. À mon avis, le public de nos jours est fondamentalement plus sophistiqué qu'il l'était en 1967. Il lit les journaux et il voit des faillites d'institutions financières et, naturellement, cela le préoccupe.

Actuellement, dans le cadre des relations publiques—il se peut que cela ne soit pas où ce devrait être—mais nous disons «En conséquence, le Comité formule les recommandations suivantes». Étant donné que vos propos sont absolument exacts, il est malheureux qu'il existe un manque de compréhension et prise de conscience au sujet du rôle de la SADC, de ce qui est assuré et de la façon dont elle exerce ses activités. Mais nous disons:

1. La SADC, conjointement avec les associations commerciales de l'industrie financière, devrait entreprendre un programme d'éducation du public pour préciser les modifications apportées à la SADC découlant de la mise en oeuvre des recommandations du Comité. Un aspect secondaire de ce programme consisterait à informer les déposants